

Réformer le processus du Congrès à l'investiture

par Paul MacEwan, MAL; Stan Schumacher, MAL; Tony Whitford, MAL;
Cary Farrell-Collins, MAL; Len Simms, MAL; Eric Cline, MAL; Doreen Hamilton, MAL

Les élections dépendent de plus en plus du chef du parti. Il n'est donc pas étonnant que la méthode retenue pour son investiture soit de la plus haute importance. Avant 1919, le chef du parti était élu par le caucus parlementaire. Par la suite, les partis canadiens ont opté pour les congrès de délégués, reflétant ainsi la démocratisation de la politique canadienne. Mais le processus même du congrès traditionnel prête flanc à la critique et plusieurs partis provinciaux, ont essayé d'autres méthodes d'élection de leur chef, notamment en Alberta et en Nouvelle-Écosse il y a peu de temps. Devrions-nous aller vers un mécanisme qui laisse une plus grande voix au peuple dans le choix du chef? Voilà une des questions sur lesquelles se sont penchés les délégués à la 33^e Conférence canadienne régionale de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui a eu lieu en août 1993. La discussion a été ouverte par deux législateurs qui ont eux-mêmes jouer un rôle dans de récents congrès d'investiture : Paul MacEwan, président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse et Stan Schumacher, président adjoint de l'Assemblée législative de l'Alberta.

Paul MacEwan (Nouvelle-Écosse) : le chef du parti est un personnage très important, bien plus important lorsque le parti forme le gouvernement que lorsqu'il est dans l'opposition. La nécessité d'assurer la légitimité du chef du parti et du processus d'investiture a amené ceux d'entre nous qui appartiennent au Parti libéral de Nouvelle-Écosse à essayer, l'an dernier, de concevoir un nouveau mécanisme qui tienne compte des nouvelles réalités politiques des années 1990. L'aboutissement de cette tentative fut l'élection de notre nouveau chef par téléphone.

C'était la première fois dans l'histoire d'un parti politique que l'investiture se faisait par scrutin téléphonique. Nous avons reçu une offre de la Maritime Telephone and Telegraph Company, entreprise qui assure les services de télécommunication en Nouvelle-Écosse. La société estimait avoir la technologie voulue pour permettre la tenue d'un scrutin

téléphonique. Il s'agissait de donner à chaque membre du parti qui participerait au scrutin un numéro d'identification personnel aléatoire. Les membres devaient appeler le numéro correspondant au candidat de leur choix et, à la fin du message préenregistré, taper le NIP sur un téléphone à clavier, après quoi un «Merci d'avoir voté» de la voix du candidat de leur choix leur signalait que leur vote avait été accepté et enregistré. Ils ne pourraient dès lors plus voter à moins qu'il n'y ait un deuxième tour de scrutin.

Au début de 1992, suite à une situation malheureuse au sein du Parti libéral néo-écossais, notre chef dut démissionner et notre parti se trouva en pleine crise. Si le gouvernement de l'époque avait alors décidé de convoquer des élections provinciales, je ne sais pas ce qui se serait passé. Je doute que les résultats aient été les mêmes que ceux de l'élection qui a finalement eu lieu en 1993.

Il nous fallait poser un geste dramatique pour redonner vie au parti, pour que ce processus débouche sur une véritable unité au sein du parti, pour faire participer autant de Libéraux que possible, et pour essayer de garantir que le verdict de cette course à la direction aurait une légitimité, que ne pouvait selon nous lui conférer un congrès ordinaire.

Les dirigeants du parti ont donc examiné diverses solutions. Nous avions prévu comme solution de repli un vote par bulletin, pour le cas où la technologie téléphonique n'aurait pas fonctionné. Toutefois, les dirigeants du parti ont décidé en mars 1992 que l'élection au sein du Parti libéral se ferait par suffrage universel.

Il n'est pas possible de mettre sur pied un système de vote téléphonique qui ne coûte rien. C'est là un des aspects négatifs de ce mode de scrutin, car dans le système de suffrage direct, qu'a utilisé le Parti conservateur de l'Alberta, il suffit d'installer des bureaux de scrutin un peu partout dans la province, et tous les membres en règle du parti qui s'y présentent obtiennent un bulletin et peuvent voter sur place. Cela ne coûte rien de plus qu'une carte de membre. En Nouvelle-Écosse, il fallait payer des frais d'inscription de 25 \$ pour ceux qui souhaitaient voter de chez eux et de 45 \$ pour ceux qui préféraient venir au congrès où ils trouveraient l'ambiance habituelle de ce genre de manifestations, et où ils pourraient rencontrer les candidats, entendre les discours, puis voter.

Ces montants ont été arrêtés afin de couvrir le coût de mise en place du système. L'inconvénient de cette solution c'est qu'elle ne permet pas d'obtenir un suffrage universel. Seuls ceux qui étaient en mesure de payer ces 25 \$ ou 45 \$ respectivement pouvaient voter. Un quart environ des membres inscrits ont payé. À la date limite du 15 avril 1992, le Parti libéral de Nouvelle-Écosse comptait 30 000 membres en règle. Au lendemain de la date limite, le nombre d'inscrits au vote était d'environ 7 000, et 6 999 ont finalement participé au scrutin.

Le désavantage est évident. Ceux qui ne peuvent pas se permettre de payer 25 \$ ou 45 \$, ou ceux qui estiment que ça n'en vaut pas la peine, ne participeront pas. Cet obstacle pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer les droits de participation est regrettable.

Je suppose qu'il y a également un risque d'abus puisque l'on peut acheter les numéros d'identification personnels à ceux qui n'ont pas eux-mêmes les 25 \$ nécessaires mais qui sont prêts à céder leur droit à quelqu'un d'autre. Pour empêcher ce type de manoeuvre, les numéros d'identification personnels ont été envoyés individuellement à chaque membre du parti. Nous estimions qu'il serait ainsi difficile de mettre sur pied une vaste manoeuvre d'achat de vote, car il faudrait alors se rendre chez chacune de ces personnes pour aller chercher leur numéro d'identification personnel et essayer de voter pour elles par téléphone. Une personne, dont vous avez peut-être entendu

parler, prétend l'avoir fait. Toutefois, elle dit ne l'avoir fait que pour un petit nombre de personnes sur l'ensemble des électeurs.

Après avoir opté pour ce système, nous avons constaté des déficiences au premier essai. Les lignes téléphoniques étaient encombrées. Les dirigeants de la Maritime Telephone and Telegraph Company étaient consternés car ils étaient sûrs que la technologie fonctionnerait. Toutefois, elle n'avait apparemment pas la capacité de faire face à cette énorme et soudaine charge. Plutôt que de renoncer, nous avons fait une deuxième tentative quinze jours plus tard. Cette fois-ci, le système a fonctionné. On avait prévu des plages de vote plus longues : quatre heures pour le premier tour de scrutin et une deuxième plage de quatre heures pour le deuxième tour. La technologie a fonctionné et le parti a élu un nouveau chef. John Savage, qui est maintenant Premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a été élu selon le processus de scrutin le plus ouvert que cette province ait jamais connu. Le Parti libéral en est fier et espère que d'autres partis suivront ses traces en donnant à tous leurs membres inscrits la possibilité de voter, que ce soit par téléphone, ou par bulletin dans un bureau de scrutin. C'est un choix auquel les partis ne pourront se soustraire.

Lorsqu'on met au point de nouvelles méthodes, il y a forcément des problèmes à régler en cours de route.

Paul MacEwan

Il y a peut-être encore des améliorations à faire. Voici les mesures que nous avons prises en Nouvelle-Écosse. L'élection du chef du parti a eu lieu le 6 juin. Les règlements, arrêtés par l'organe exécutif du parti, prévoyaient que pour y participer, il fallait être membre en règle du Parti libéral de Nouvelle-Écosse au 15 avril, soit six semaines avant la date du scrutin. En date du 15 avril, nous comptons environ 30 000 Néo-Écossais membres en bonne et due forme. Pour être membre en règle du Parti libéral de Nouvelle-Écosse vous devez payer un droit d'adhésion annuel de 5 \$ et signer un formulaire dans lequel vous donnez vos coordonnées et déclarez souhaiter devenir membre du Parti libéral, ou le rester. Il n'est pas encore stipulé qu'on ne peut être membre ou partisan d'un autre parti, stipulation nécessaire à mon avis, et qui figurera sans doute bientôt sur le formulaire. Voilà une amélioration que nous devons apporter. Il fallait cependant être membre six semaines avant la date du scrutin.

Il y avait ensuite, du 15 avril au 15 mai, un délai de 30 jours pendant lequel les membres du parti pouvaient s'inscrire pour participer au processus d'investiture et payer un droit de 25 \$ ou de 45 \$, selon le cas. Nous estimions que le droit d'adhésion et la date limite avancée permettraient d'empêcher l'apparition, le jour même du scrutin, de «Libéraux de la dernière heure» qui viendraient acheter des NIP. C'est un problème, et un problème

très réel à mon sens, auquel tout parti optant pour cette orientation devra porter une attention vigilante.

De plus en plus, en cette époque d'obligation de rendre des comptes, de nouvelle politique, de participation et d'aliénation des masses face au processus politique, nous devons aller dans ce sens. L'ancien modèle du congrès de délégués où un groupe restreint choisissait le chef qui dirigerait la province ou la nation sera de plus en plus étranger à la réalité politique, à l'aube du XXI^e siècle.



Stan Schumacher (Alberta) : l'évolution du processus d'investiture peut se diviser en trois phases. La première recouvre les premières années de la Confédération. La sélection des chefs des partis nationaux suivait alors le modèle britannique. Le chef sortant, en consultation avec les notables du parti, les membres du caucus et, surtout, avec le gouverneur général, choisissait son successeur. Le choix officiel du Premier ministre, et par conséquent du chef du parti au gouvernement, relevait de la prérogative du gouverneur général.

L'année 1896 marque une date importante dans la politique des partis canadiens. Lord Aberdeen, alors gouverneur général, résiste aux pressions du Parti conservateur qui souhaite remplacer sir Mackenzie Bowell par sir Charles Tupper. Toutefois, comme le Parti conservateur persistait à appuyer Tupper, lord Aberdeen finit par accepter de nommer celui-ci Premier ministre. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, «le parti ministériel réussit à imposer son désir de choisir son propre chef, indépendamment des préférences vice-régaliennes».

En outre, le rôle du caucus parlementaire dans le processus d'investiture croît considérablement lorsque le Parti libéral entre dans l'opposition. Après la défaite de ce parti aux élections de 1878, les députés libéraux pressent Alexander Mackenzie de démissionner. Mackenzie obtempère et le caucus élit à sa place Edward Blake.

La deuxième phase du processus d'investiture s'ouvre avec l'élection de Mackenzie King à la direction du Parti libéral, lors d'un congrès national tenu en 1919. Pour la première fois, l'aile extraparlementaire d'un parti national joue un rôle de premier plan dans le choix d'un chef. La décision de tenir un congrès d'investiture national était due en partie à l'élite du parti qui réagissait ainsi aux divisions profondes qu'avait suscitées au sein du Parti libéral la crise de la conscription lors de la Première guerre mondiale. Sir Wilfrid Laurier parvient à convaincre le parti qu'un congrès national auquel participerait des délégués venus du pays tout entier serait la meilleure tribune pour choisir un nouveau chef capable d'assurer l'unité du parti. En 1927, le Parti conservateur tient un congrès national de délégués aux termes duquel il élit à sa tête Richard Bedford Bennett. Depuis lors, la sélection des chefs des partis

nationaux s'est faite lors de congrès nationaux. La seule exception à cette règle est celle d'Arthur Meighen, qui prit brièvement la tête du Parti conservateur en 1942.

Le congrès national fut adopté afin d'assurer à l'aile extraparlementaire une plus grande part aux activités importantes du parti, de démocratiser davantage l'organisation interne du Parti et de compenser les faiblesses régionales au sein des caucus. L'adoption du système des congrès nationaux a également modifié les rapports entre le chef du parti et le caucus parlementaire. Comme il est élu par un grand nombre de délégués représentant les divers éléments constituant le parti et les régions du pays, le chef acquiert un statut unique au sein du parti. Seul le chef du parti national peut se vanter d'avoir été choisi par la base à l'échelle nationale.

La troisième phase dans l'évolution de la politique d'investiture est celle qui a fait des congrès nationaux des événements télévisés. Le Congrès de 1967 du Parti progressiste conservateur, qui élit Robert Stanfield, fut le premier à être télédiffusé dans tout le pays. Suite à l'évolution des technologies modernes de communication, les chefs des partis sont devenus les instruments par lesquels les politiques et les idées du parti sont transmises à l'électorat. Les chefs sont chargés de persuader le public et ils assument une plus grande responsabilité pour la mobilisation des partisans.

Le nombre accru de délégués participant aux congrès nationaux d'investiture ne s'est pas nécessairement traduit par une représentation équilibrée des différents groupes socio-démographiques.

Stan Schumacher

Le rôle de plus en plus important que jouent les congrès d'investiture dans la politique canadienne s'est accompagné de changements dans la nature compétitive des campagnes à la direction. «Le facteur critique de ce changement a été l'expansion des congrès et l'élargissement de la base des participants à la sélection des délégués.»

Il est devenu essentiel, pour mener une campagne à la direction efficace, d'avoir des méthodes complexes d'organisation et de mobilisation des partisans. De fait, l'organisation d'une campagne à la direction est désormais une machine extrêmement sophistiquée confiée à des professionnels. Cette méthode complexe de sélection du chef fait l'objet d'un examen et d'une attention intenses de la part des médias. Les principaux aspirants au poste reçoivent une couverture médiatique considérable aux heures de grande écoute, et leurs qualités de chef, ainsi que leurs idées politiques sont passées au peigne fin dans la presse écrite. Les médias

s'intéressent en outre tout autant aux tactiques et méthodes mises en oeuvre par les candidats à la direction.

Deux éléments des récents congrès d'investiture ont suscité de vives polémiques. Premièrement, la pratique des organisations de campagne ou de groupes d'intérêt qui consiste à payer les droits d'adhésion afin de recruter des membres instantanés qui contribueront à élire des délégués ou listes de délégués bienveillants a mis en cause l'intégrité du processus de sélection du chef.

Le deuxième aspect controversé de ce processus est le coût et la méthode de financement des dernières campagnes à la direction d'un parti. Les comités d'organisation de campagne ont désormais besoin de sommes et de ressources considérables afin de mobiliser les partisans de leur candidat et de veiller à l'élection des délégués.

En raison de ce besoin accru de sommes importantes, le financement public partiel, par l'intermédiaire des crédits d'impôt, est devenu chose commune et source de controverse. Certains ont fait valoir qu'il est inconvenant d'utiliser des fonds publics pour des campagnes d'investiture sans que soient appliquées des règles de divulgation et de responsabilité financières semblables à celles que prévoit la *Loi électorale du Canada* concernant les campagnes électorales et le financement des partis. Le recours au système des crédits d'impôt introduit une dimension publique évidente dans le processus en permettant aux candidats à l'investiture d'étendre leur campagne de souscription à des cercles plus larges d'adhérents. Par ailleurs, il facilite peut-être la tâche à ceux qui n'ont pas accès à des donateurs nantis.

Il convient de signaler que si les Conservateurs fédéraux et le Parti libéral provincial en Alberta ont recours au système des crédits d'impôt pour financer l'élection de leur chef, les statuts du Parti conservateur de l'Alberta interdisent cette pratique.

Plusieurs partis provinciaux ont réagi aux critiques du public en optant pour le scrutin direct par tous les membres en règle du parti. Les chefs du Parti Québécois ont été élus par ce mode de scrutin en 1985 et en 1987, et de celui de l'Ontario en 1990. Lors de son congrès national de 1990, le Parti libéral du Canada a adopté une résolution d'orientation en faveur du scrutin direct pour l'élection de son prochain chef.

En Alberta, le chef du Parti conservateur, le Premier ministre Ralph Klein, a été élu par scrutin direct en décembre 1992. Les amendements nécessaires aux statuts du Parti conservateur de l'Alberta avaient été adoptés en avril 1991, lors de notre congrès annuel.

Les événements qui ont mené à l'adoption du système de scrutin direct remontent au congrès d'investiture de 1985. On y comptait 16 catégories de délégués, au nombre desquels les membres de l'exécutif du parti, les députés fédéraux, les députés provinciaux, les femmes et les jeunes. Au total, les délégués non élus ou *ex officio* représentaient 17,5 p. 100 de l'ensemble. Chaque circonscription avait droit à 20 délégués. Les 79 circonscriptions de l'époque ont fourni 1 580 nouveaux

délégués, soit 82,5 p. 100 du total. Compte tenu de l'importance numérique des délégués des circonscriptions, la campagne tendait à se concentrer sur eux.

À l'époque, les diverses campagnes de candidature encourageaient l'utilisation de listes de candidats aux postes de délégués, disposition conforme à la nouvelle tendance dans la procédure de sélection des chefs de partis nationaux.

Près de 65 des délégués de circonscription s'étaient inscrits sur une liste. Les listes en elles-mêmes ne suscitent pas nécessairement de vives réactions négatives; toutefois, la question devint épineuse lors du congrès de 1985 lorsqu'à cette politique vint s'ajouter une règle permettant l'achat d'une carte de membre, donnant pleins droits de vote, jusqu'au moment de la réunion de sélection des délégués. Ceci dans l'intention d'une plus grande ouverture du parti.

En Alberta, l'adoption du scrutin direct a insufflé une vie nouvelle au Parti progressiste conservateur.

Stan Schumacher

Malheureusement, l'utilisation des listes combinée à une date limite tardive a créé dans les médias une image négative de la campagne. Dans les centres urbains, des autocars entiers de «Conservateurs instantanés» faisaient la navette entre les sièges des associations communautaires ethniques et les assemblées de sélection des délégués. Aucun des candidats ne pouvait refuser de jouer le jeu, puisque l'utilisation des listes signifiait que dans la plupart des circonscriptions, il ne pouvait y avoir qu'un seul gagnant. Le candidat qui ne recrutait pas de nouveaux membres en grand nombre n'obtiendrait aucun des délégués de cette circonscription. C'est par conséquent le processus de sélection lui-même qui devint le thème le plus important de cette campagne d'investiture.

La victoire de la campagne de Getty en 1985 avait démontré que ces luttes et l'examen à la loupe qu'en faisaient les médias pouvaient mettre en question la légitimité du nouveau chef et, partant, son droit au respect et à l'autorité. Ce fut une leçon importante, qui n'a pas été oubliée. De fait, c'est Don Getty qui a demandé l'examen du processus d'élection du chef après le congrès de 1985.

À ce congrès, 2 000 membres avaient participé en qualité de délégués et 63 500 cartes d'adhérents avaient été vendues. Par contraste, lors de l'investiture de 1992, plus de 52 000 voix furent exprimées au premier tour et plus de 78 000 au deuxième tour de scrutin, une semaine plus tard. Au total, 120 000 cartes d'adhérents furent vendues, une très nette différence d'avec les 12 000 cartes de membres vendues par les Conservateurs en Ontario.

Contrairement au Parti conservateur ontarien, qui fixe la date limite presque deux mois avant le jour du scrutin, on peut adhérer au parti albertain jusqu'au jour même du deuxième tour

de scrutin. De fait, on pouvait même acheter sa carte de membre au bureau de scrutin. En Alberta, près de 30 000 cartes furent achetées dans la semaine d'intervalle entre le premier et le second scrutins.

Un représentant du parti me signalait que ces adhésions vendues entre les deux tours de scrutin représentaient le bénéfice de 150 000 \$ que l'exercice avait rapporté au parti.

Surtout, ces 120 000 cartes de membres vendues représentent un record dans l'histoire du Canada. De plus, la course à la direction du Parti conservateur de l'Alberta fut âprement disputée. Au premier tour, une seule voix séparait les deux premiers candidats. Ralph Klein l'emporta au deuxième tour par un raz-de-marée de presque 15 000 voix.

En Alberta, l'élection au scrutin direct du chef a suscité un véritable intérêt et une importante attention des médias. Mais surtout, tout mécanisme de sélection du chef du parti devrait, tout au moins, viser les objectifs suivants :

- Ouvrir le processus de sélection au niveau de la circonscription afin de donner au plus grand nombre possible de membres du parti une voix directe dans le choix de leur chef;
- attirer davantage d'adhérents;
- rendre le mécanisme de sélection aussi juste, clair et accessible que possible;
- codifier les règlements afin de permettre la certitude sans rigidité;
- établir un mécanisme financièrement accessible pour les candidats, le parti et ses membres.

De toute évidence, le processus d'investiture continue d'évoluer et, bien qu'il semble que les partis canadiens s'orientent vers l'adoption du scrutin direct, les coûts et avantages n'en sont pas toujours évidents. Néanmoins, il est certain que l'élection par scrutin direct du chef du parti est la voie de l'avenir et la preuve d'une volonté de démocratisation afin d'affaiblir le pouvoir des prétendues élites. C'est l'application pratique de la politique d'inclusion.



Tony Whitford (Territoires du Nord-Ouest) : Nous avons dans les Territoires du Nord-Ouest une méthode tout à fait particulière pour l'élection du chef. Toute la publicité qui a entouré le congrès de l'Alberta ou la course à la direction du parti national il y a quelques mois en est absente, et la note est moins élevée.

Dans les Territoires, tous les quatre ans a lieu une élection générale et le peuple choisit 24 candidats, un pour chaque circonscription. Ces élus se réunissent le plus rapidement possible à Yellowknife. Quand ils arrivent là, ils sont tous députés, et il n'y a encore ni chef, ni majorité parlementaire. Nous n'avons pas un régime de partis. Nous gouvernons par consensus. Le premier point à l'ordre du jour est l'élection d'un président par l'assemblée réunie en caucus. L'élection du chef intervient par la suite, à partir de noms proposés. Il y a peut-être

au préalable certaines activités de lobbying, mais au bout du compte, les 24 députés éliront un chef. Ensuite, parmi le reste des députés, sept personnes sont élues, qui formeront le gouvernement.

Après les élections de 1991, la procédure s'est déroulée pour la première fois en public. Les élections ont eu lieu à la Chambre plutôt qu'en caucus, comme cela avait été fait au moins à deux occasions par le passé. On répondait ainsi à un besoin et aux revendications du public qui demandait plus de responsabilité et qui voulait voir comment se déroulaient les choses. Le peuple des Territoires a exprimé ce souhait et les députés ont agi en conséquence. Bien des décisions qui autrefois étaient prises à huis clos sont maintenant prises en public. Auparavant, cela s'apparentait quelque peu à l'élection du pape. Les gens regardaient la cheminée et quand la fumée sortait, ils savaient qu'un chef avait été élu. Cette fois-ci, les gens savaient qui étaient les candidats, et ce qu'ils ont déclaré. Voilà donc la méthode que nous avons appliquée pour au moins trois élections générales.



Gary Farrell-Collins (Colombie-Britannique) : Le processus d'investiture est actuellement en cours au sein du Parti libéral de la Colombie-Britannique. Lorsqu'il devient évident que le chef ne jouit plus de la confiance du caucus ni de ceux avec qui il est censé travailler en étroite collaboration, il devient aussi évident pour le parti qu'il faut faire quelque chose. C'est de fait ce qui s'est passé dans notre province. Nous sommes actuellement en pleine campagne d'investiture suite à l'action des membres du caucus.

J'estime que le caucus peut prendre des mesures pour régler un problème, même si le problème n'est pas perçu comme un problème public, ou n'est pas connu du public. Le caucus peut faire entendre sa voix et le parti peut continuer à jouer son rôle dans l'élection du chef. Il me paraît important de donner ce droit aux membres du parti, de leur permettre de choisir leur chef. Celui-ci ne doit pas, à mon sens, être choisi par les élus seulement, car comme on a souvent pu le constater, et comme nous le savons bien dans ce pays, le caucus n'est pas toujours représentatif du parti. C'est un élément extrêmement important dont il faut tenir compte.

Comme les Libéraux en Nouvelle-Écosse, nous avons opté pour le scrutin téléphonique. Cela me paraît très positif. À une époque où le public se détourne de la politique et de la gent politique, il incombe à celle-ci et aux membres du parti d'essayer d'encourager les gens à participer le plus possible au processus. Il semble que ce qui intéresse le plus le public dans le processus politique, ce soit l'élection d'un chef. Les gens suivent de près à la télévision les congrès d'investiture. Ils trouvent cela fascinant et vivant.

L'option que nous avons choisie, suivant en cela l'exemple des Libéraux néo-écossais, me paraît positive. Elle nous a

permis d'attirer un grand nombre de nouveaux membres dans toute la province.

Compte tenu des caractéristiques géographiques et de la taille de la Colombie-Britannique, il nous est extrêmement difficile d'amener les gens à se rendre dans les 75 bureaux de scrutin le jour du vote. Le scrutin téléphonique a cet avantage que les gens pourront organiser chez eux ou dans leur circonscription et collectivité des fêtes comme ils en organisent pour la coupe Grey, et ils pourront voter par téléphone. En outre, il est extrêmement coûteux de se rendre par avion du nord au sud de la Colombie-Britannique. Il est pratiquement impossible de couvrir la distance en voiture en un temps à peu près raisonnable, et il n'y a pas non plus de train. Il est extrêmement difficile de se rendre dans le sud de la province pour voter. Cette méthode permettra la participation d'un bien plus grand nombre de membres, pour environ 18 \$, au lieu des 500 \$ ou 1 000 \$ nécessaires pour participer à un congrès de délégués.

Nous avons lutté longuement pour obtenir l'amendement nécessaire à nos statuts lors du congrès. Tous les aspects de la question ont été abordés et débattus, parfois âprement. Le parti a fait preuve d'un grand courage. Il a pris cette décision qui s'avérera la bonne, nous l'espérons. Nous nous réjouissons à la perspective d'un congrès réussi.



Len Simms (Terre-Neuve) : Il se trouve que je suis chef d'un parti provincial et j'ai pensé que peut-être les délégués seraient intéressés à entendre quelques réflexions faites de ce point de vue. Tout d'abord, je déteste la méthode américaine d'élection du chef. La méthode britannique ne m'enthousiasme pas beaucoup non plus. De fait, si on avait essayé cette méthode dans l'un des caucus auxquels j'ai participé au cours de 14 dernières années, je doute fort que nous ayons jamais réussi à élire un chef, et cela est tout particulièrement vrai dans le caucus d'opposition que nous avons actuellement.

La question est d'ordre pratique. En tant que parti, il faut prendre en considération les coûts qu'entraîne le processus, déterminer s'ils correspondent à vos moyens, ou s'il est possible d'en faire une campagne de souscription, comme on l'a fait en Nouvelle-Écosse et en Alberta. Le moment est aussi important. Si on approche d'une élection, le congrès est sans doute préférable. Les gens ont tendance à regarder les congrès. Si, par contre, vous êtes à deux ou trois ans d'une élection, je crains que le public ne se souvienne pas trois ans comment vous avez élu votre chef. Il faut peser tous ces facteurs.

Le Parti conservateur de Terre-Neuve a observé ce qui s'est passé en Nouvelle-Écosse. L'idée nous a beaucoup intéressés au début, mais nous avons été un peu secoués après l'échec du premier essai. Nous avons trouvé bonne la méthode choisie par l'Alberta. Cela paraissait intéressant à première vue, mais nous n'étions pas sûr de ce que cela donnerait. Il a fallu attendre un

certain temps pour le deuxième scrutin. Ces méthodes, comme c'est le cas aussi de la méthode traditionnelle du congrès, que nous connaissons tous, sont imparfaites.

Soyons francs. Un candidat digne de ce nom veillera à ce que les gens achètent des NIP pour ses délégués. S'il est en Alberta, il achètera des cartes de membres pour ses délégués. Ou, si l'élection doit se faire par un congrès, il remplira les salles de ses partisans pour faire élire ses délégués.

C'est une question de préférence personnelle. Je ne crois pas que la Nouvelle-Écosse, l'Alberta ou Terre-Neuve puisse donner des conseils aux autres provinces. Nous ne pouvons que leur faire part de notre expérience. Ce qu'ont fait la Nouvelle-Écosse et l'Alberta nous donne des options nouvelles pour l'élection des chefs, surtout au niveau provincial.

J'ai eu le privilège de participer à deux campagnes d'investiture. La première fois, c'était il y a quelques années, alors que mon parti était majoritaire et que le vainqueur devenait premier ministre. Nous avions accès à beaucoup d'argent alors. Ce fut un merveilleux congrès. Malheureusement, je ne fus pas élu, mais je suis toujours là, tandis que le vainqueur a disparu.

La meilleure méthode est celle dont j'ai fait l'expérience lors de ma deuxième candidature. C'était la moins coûteuse et la plus efficace, non seulement pour moi, personnellement, mais pour le parti, à l'époque, puisque nous étions dans l'opposition. C'est la méthode par laquelle nous avons élu le chef actuel, celui qui vous parle. Il a été élu sans concurrent. C'est une méthode que je recommande vivement!



Eric Cline (Saskatchewan) : Les panélistes nous ont brossé un tableau fort intéressant du congrès à l'échelle du parti. Ils ont parlé du coût qu'il représente pour les délégués, mais non du coût global d'une campagne s'adressant au grand public. Ce que je voudrais signaler à votre attention c'est que nous pouvons aller de la méthode traditionnelle d'élection par le caucus parlementaire, qui est sans doute la moins coûteuse — j'imagine qu'elle entraîne peu de coûts pour le Parti conservateur britannique — jusqu'à l'autre extrême, c'est-à-dire le système américain des élections primaires pour l'élection d'un chef, ou d'un candidat gouverneur ou sénateur.

L'une des choses qui choque le plus dans le régime politique américain, c'est que les membres du congrès consacrent une grande partie de leur temps à essayer d'obtenir les millions de dollars dont ils auront besoin pour assurer leur candidature aux primaires. Cette méthode qui en théorie permet la participation du grand public a un aspect que je trouve inacceptable : les sommes énormes qui entrent en jeu et le contrôle qu'exercent les classes possédantes.

Contrairement à l'argument avancé selon lequel l'élargissement du système entraînerait une plus grande responsabilité face au public et une plus grande participation

de celui-ci, j'avance que si l'on considère le système américain qui théoriquement obtient la plus grande participation, on constate que c'est également le système qui donne le plus de contrôle aux milieux nantis et moins de gens y participent que dans le système canadien. Nous savons tous que le taux de participation au système politique américain est inférieur au taux canadien. Rien ne m'indique en outre qu'il assure une plus grande responsabilité face au public.

J'abonde ainsi dans le sens de ceux qui se demandent, sans répondre, si cet élargissement démocratique dont on nous parle entraînerait nécessairement une plus grande démocratisation et s'il ne présente pas quelques inconvénients qu'on ne trouve pas dans notre système, lequel, tout bien considéré, n'est pas mauvais.



Doreen Hamilton (Saskatchewan) : J'ai le sentiment qu'on s'éloigne de l'élection par un caucus ou par une petite poignée de gens pour aller vers une méthode plus populiste qui comprendrait tous les membres, venus de partout. Je dirais que même si on limite ainsi les dépenses, on limite ainsi également la communication du message.

À l'ère des télécommunications et des téléphones à clavier, un bulletin de 10 secondes devient très important. L'apparence et la personnalité, sans grande substance, jouent un plus grand rôle. Le gonflement des rangs du parti, dont nous avons un triste exemple en Saskatchewan, me fait songer à cette génération des soirées-pizza auxquelles n'importe qui peut participer, par pleins autocars qu'on conduit aux réunions de mise en candidature. Ce n'est pas ainsi qu'on incitera la jeune génération à participer, à s'intéresser et à s'informer. La démocratie entraîne un devoir d'information auprès des électeurs.

Si nous nous contentons de vouloir faire participer les gens en plus grand nombre, ne risquons-nous pas d'organiser des concours de popularité? Ou, au pire, une manipulation? Nous pouvons rassembler quelques milliers de personnes qui voteront à cette occasion-là mais qui n'ont pas à coeur les

intérêts à long terme du parti et qui pourraient même aller s'inscrire ailleurs.

Il faut examiner les anciennes méthodes et éventuellement les réformer ou les moderniser. Certains aspects du processus traditionnel doivent être retenus et préservés.

Doreen Hamilton

De fait, dans certains États américains on peut s'inscrire à la fois comme républicain et comme démocrate. Beaucoup de gens le font afin de pouvoir voter pour le chef de chacun des partis, sans se préoccuper vraiment de philosophie, de politiques ou de quoi que ce soit. Ce n'est plus qu'un concours de popularité. À long terme, est-ce vraiment préférable à la méthode du Parti conservateur britannique dont on ne peut certainement pas dire que le groupe procédant à l'élection ne soit pas informé? Il est constitué de ceux qui ont travaillé le plus étroitement avec le chef du parti et le Premier ministre, et ces gens sont informés. Il ne m'appartient pas de juger leur choix. Ils représentent de toute évidence un groupe informé, et aucun d'entre eux n'était membre de la dernière heure.

Nous semblons pencher dans l'autre sens et vouloir accorder le droit de vote à quiconque le demande, sans se préoccuper de savoir si cette personne croit à la philosophie du parti ou à ses politiques. Et même, quand vous aurez voté pour ce parti, vous pourrez participer à l'investiture du chef d'un autre parti, dès l'an prochain si l'occasion s'en présente.

Je ne suis pas convaincue de l'opportunité de la chose. Je ne veux pas dire que nous devons confier l'élection aux seuls membres du caucus. Toutefois, si l'on se précipite pour laisser entrer tout le monde, il faut exercer une certaine prudence quant à savoir qui pourra voter. Le vote est un privilège. Si vous souhaitez participer à l'élection du chef d'un parti, j'ose espérer que vous avez un intérêt plus que passager pour le parti, ses politiques, sa philosophie, et les conséquences à long terme de votre suffrage.◆